

## Nettoyant Injecteur Essence Pro

IT251

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 1/13

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Nettoyant Injecteur Essence Pro

Code du produit: IT251

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation essence

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

IRONTEK SAS

37 Lotissement industriel de la Gare,

83500 La Seyne-sur-Mer

FRANCE

Tel.: +33 (0)4 22 14 51 10

contact@irontek.fr

www.irontek.fr

Service chargé des renseignements: contact@irontek.fr

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylene

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

acétone; propane-2-one; propanone

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates

Isotridecanol, éthoxylé

## Nettoyant Injecteur Essence Pro

IT251

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 2/13

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer Gaz/Vapeur/Aérosol.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



### Mentions de danger

H304-H332-H335-H336-H373-H412

### Conseils de prudence

P101-P102-P260-P271-P301+P310-P331-P405-P501

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Complexe tensioactif  
Détergents, dispersants  
Combinaison de substances synthétiques  
Antifriction non classifiée

**Nettoyant Injecteur Essence Pro**
**IT251**

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 3/13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1330-20-7	xylene			30 - < 35 %
	215-535-7		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			20 - < 25 %
	200-661-7		01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			20 - < 25 %
	200-662-2		01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates			10 - < 15 %
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalkanes, < 2% Aromates			5 - < 10 %
	920-134-1		01-2119480153-44	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411 EUH066			
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé			1 - < 5 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
N/A	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)			1 - < 5 %
	Aquatic Chronic 2; H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques et facteurs M**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques et facteurs M		
69011-36-5	931-138-8	Isotridecanol, éthoxylé	1 - < 5 %
	Eye Dam. 1; H318: >= 10,1 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 10,1		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

**Après contact avec la peau**

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.

## Nettoyant Injecteur Essence Pro

IT251

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 4/13

### Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.  
Consulter un médecin.

### Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.  
Irritant pour les yeux : irritation possible.  
En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre ABC  
Sable.  
mousse résistante à l'alcool.  
Dioxyde de carbone (CO2).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.  
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)  
Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

## Nettoyant Injecteur Essence Pro

**IT251**

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 5/13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

dispositifs fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Matériaux d'emballage: Métal.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

##### **Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

##### **Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (DIN EN 166)

##### **Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (EN ISO 374)

##### **Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

##### **Protection respiratoire**

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et /ou vapeurs.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## Nettoyant Injecteur Essence Pro

IT251

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 6/13

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
Couleur: rouge  
Odeur: Aromatique(s)

##### **Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 110 - 116 °C  
Point d'éclair: -6.5 °C  
Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %  
Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. %  
Température d'inflammation: > 200 °C  
Pression de vapeur: 20 hPa  
(à 20 °C)  
Densité (à 20 °C): 0.78-0.82 g/cm<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité: insoluble  
(à 20 °C)

##### **Solubilité dans d'autres solvants**

Solvant(s) organique(s)

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

##### **ETAmél calculé**

ATE (inhalation aérosol) 4,795 mg/l

**Nettoyant Injecteur Essence Pro**

**IT251**

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 7/13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	xylene				
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	3200	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat	
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 mg/kg	5280	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	12800	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	47,5 mg/l	Rat	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclènes, < 2% Aromates				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
N/A	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Nettoyant Injecteur Essence Pro**

**IT251**

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 8/13

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (xylene)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; acétone; propane-2-one; propanone)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylene)

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Nettoyant Injecteur Essence Pro**
**IT251**

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 9/13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	xylene					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 26,7	96 h	Pimephales promelas		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 9640	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1000	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 13299	48 h	Daphnia magna		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 5540	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 6100	48 h	Daphnia magna		
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclènes, < 2% Aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >1000	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1000	48 h	Daphnia magna		
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >1000	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1000	48 h	Daphnia magna		
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1-10	72 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1-10	48 h	Daphnia magna		
N/A	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1-10	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 10-100	72 h	Algues		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**Nettoyant Injecteur Essence Pro**

**IT251**

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 10/13

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	> 60 %	28	
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	> 70 %	28	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

S'étale à la surface de l'eau.  
faible potentiel d'accumulation biologique.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.  
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.  
Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.  
Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.  
Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

**Nettoyant Injecteur Essence Pro**

**IT251**

Date d'impression : 06.12.2021    Version : 03

Page : 11/13

Catégorie de transport: 2  
 N° danger: 33  
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 274 601 640D  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Marine polluant: -  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité exceptée: E2  
 EmS: F-E, S-E

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

**Nettoyant Injecteur Essence Pro**
**IT251**

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 12/13

Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Hydrocarbures, C9-C11, n-Alcanes, Isoalcanes, Cyclènes, &lt; 2% Aromates

**Information supplémentaire**

Contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)

&lt; 5 % Tensides non ioniques

15 - 30 % hydrocarbures, aliphatique.

&gt; 30 % hydrocarbures, aromatique.

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,11,14,15.

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
------	---------------------------------------

**Nettoyant Injecteur Essence Pro**

**IT251**

Date d'impression : 06.12.2021 Version : 03

Page : 13/13

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*